



Rapport d'audit

Évaluation du catalogue de mesures

Commune : Steinfort

Exercice : 2024

Date de création : 29.11.2024



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité



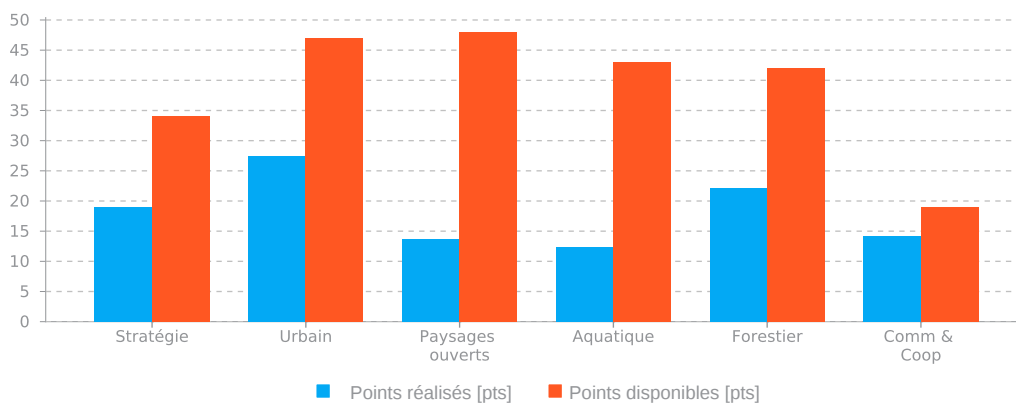
klima
agence

Synthèse de l'évaluation par l'auditeur

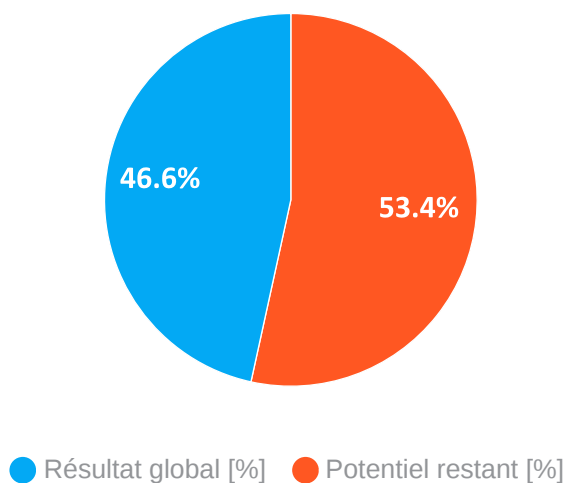
Points obtenus : 108.5

Pourcentage : 46.57 %

Distribution des points réalisés par domaine



Total des points sur 233



Catalogue des mesures

1.1 : La commune dispose d'une stratégie pluriannuelle concernant la protection de la nature et de l'eau, la végétalisation des localités et l'adaptation au changement climatique qui a été adoptée par le conseil communal. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.1.1. Approbation_CC_Natur-_an_Umweltschutzstrategie.pdf
 - 2.1.1 Natur und Umweltschutz Strategie_20240315 - pour CC.pdf

1.2 : Dépenses allouées aux mesures de protection de la nature et de l'eau par rapport au décompte annuel de la commune. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

1.3 : Dépenses allouées à des baux à long terme ou à l'acquisition de terrains à des fins de protection de la nature et de l'eau par rapport au décompte annuel de la commune. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

1.4 : La commune est membre d'un syndicat de communes ayant pour objet la protection de la nature ou d'un parc naturel avec une station biologique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.1.4. Arr_t_ Colmar-Berg_ Erpeldange-sur-S_re_ Helperknapp_ Steinfort 11.10.2019.pdf
 - 2.1.4. D_lib_ratioun_Sicona.pdf

1.5 : La commune dispose d'un service écologique ou emploie un(e) conseiller(ère) écologique en tant que point focal pour les questions sur la protection de la nature et de l'eau. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.1.5. Service _cologique.jpeg

1.6 : La commune participe à un comité de pilotage Natura 2000. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :

Nachweise sind von vorherigem Schöffenrat. Aktueller Vertreter der Gemeinde ist Schöffe Guy Erpelding, Vertretung durch Julie Even.
Erste Versammlung seit dem: 8.10.2024
- Pièces justificatives :
 - 1.1.6 Liste de pr_sences 20241008.jpg
 - 2.1.6. Liste de pr_sences_COPIIL_2ieme_r_union.pdf
 - 3.1.6. Liste de pr_sences_COPIIL_3ieme_r_union.pdf
 - 4.1.6. Liste_Pr_sences_Reunions_COPIIL_MAG.docx
 - 5.1.6. Liste de pr_sences_COPIIL_1re_r_union.pdf

1.7 : Pourcentage du territoire communal recouvert de zones Natura 2000. (en %)

- Valeur : 15,5 %
- Numérateur : 188.81
- Dénominateur : 1218.1
- Points : 1.6
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

15,50% laut ANF
- Pièces justificatives :
 - 1.Naturpakt_ANF Daten 2024_Steinfurt.xlsx

1.8 : Superficie des propriétés de la commune situées dans des zones Natura 2000. (en unités: 1 ha milieu ouvert = 5 unités, 1 ha forêt = 1 unité)

- Valeur : 78,94 Unité
- Numérateur : 1.54
- Dénominateur : 71.24
- Points : 1.3
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Naturpakt_ANF Daten 2024_Steinfurt.xlsx

1.9 : Pourcentage du territoire communal recouvert de zones protégées d'intérêt national déclarées. (en %)

- Valeur : 13,01 %
- Numérateur : 158.47
- Dénominateur : 1218.1
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Naturpakt_ANF Daten 2024_Steinfurt.xlsx

1.10 : Superficie des propriétés de la commune situées dans des zones protégées d'intérêt national déclarées. (en unités: 1 ha milieu ouvert = 5 unités, 1 ha forêt = 1 unité)

- Valeur : 102,21 Unité
- Numérateur : 3.59
- Dénominateur : 84.26
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Naturpakt_ANF Daten 2024_Steinfurt.xlsx

2.1 : Pourcentage de la superficie des propriétés de la commune en milieu urbain recouverte de biotopes protégés, conformément à la cartographie des biotopes. (en %)

- Valeur : 0 %
- Numérateur : 0
- Dénominateur : 100
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.2 : Dans le cadre du PAG, la commune désigne systématiquement des surfaces comprenant des biotopes protégés situées en milieu urbain par des « servitudes d'urbanisation - biotopes » dans le but de sauvegarder les biotopes à haute valeur écologique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Partie écrite PAG complète: PAG - Steinfurt - partie écrite - Administration Communale de Steinfurt
Parties graphiques PAG complètes: PAG - Administration Communale de Steinfurt
- Pièces justificatives :
 - 1.2.2._Servitudes d_urbanisation_PE_3.png
 - 2.2.2._Servitudes d_urbanisation_PE_2.png
 - 3.2.2._Servitudes d_urbanisation_PE_1.png

2.3 : La commune met à disposition au ministre ayant l'Environnement dans ses attributions, par voie électronique, des informations sur les surfaces comprenant des biotopes protégés en milieu urbain. (oui/non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.2.3_Biotopes_urbains_attestation_data_Steinfurt_Cne.pdf

2.4 : Un plan pour l'aménagement et la gestion des espaces verts publics, dans l'intérêt de la protection de la biodiversité, a été adopté par décision du conseil communal. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.7611_2d_Pacte_Nature__Approbation__Management-
 - 2.2.4_Managementplan - _ffentliche Gr_nfl_chen_CC_202409.pdf

2.5 : Pourcentage des espaces verts publics gérés de manière extensive par rapport au total de la superficie des espaces verts publics de la commune. (en %)

- Valeur : 32,1 %
- Numérateur : 4.07
- Dénominateur : 12.68
- Points : 1.6
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
 - Im Anhang die Attributtabelle aus dem Shapefile der Grünflächenkartierung von LSC. Im Sheet 2, extensive Flächen, sind diese raus gefiltert.
 - Außerdem die Mail mit Datum, wann die Daten zugesendet wurden.
 - Und die Shapefiles der Daten
- Pièces justificatives :
 - 1.Inner_rtlche Gr_nfl_chen.gdb.zip
 - 2.2.5_AW_ Gr_nfl_chenkartierung Naturpakt Steinfort _20231773-ENV-ENV_.msg
 - 3.2.5_gruenflaeche_concat_LSC_TableToExcel_20240807.xlsx

2.6 : Pourcentage de la projection au sol des arbres, haies et arbustes indigènes et/ou adaptés à la station par rapport au total des ligneux situés dans les espaces verts publics de la commune. (en %)

- Valeur : 83,3 %
- Numérateur : 4.64
- Dénominateur : 5.57
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
 - sheet "2.6 Gehölze" der Exceltabelle, Kartierung und Bodenprojektion durch Büro LSC durchgeführt. Shapefile unter Massnahme 2.4. und 2.5
- Pièces justificatives :
 - 1.gruenflaeche_concat_LSC_TableToExcel_20240807.xlsx

2.7 : Pour toutes les nouvelles plantations, la commune choisit des plants d'arbres, de haies et d'arbustes indigènes et du matériel végétal régional certifié ou, le cas échéant, d'autres essences adaptées à la station. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met une liste afférente à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.2.7_D_lib_ration_D_finition esp_ces v_g_tales admises.pdf

2.8 : La commune aménage des hôtels pour insectes ou d'autres infrastructures spécifiques pour la faune (autres que des nichoirs) sur des surfaces publiques situées en milieu urbain. (en nombre)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.9 : La commune favorise certaines espèces d'oiseaux et de chauves-souris, entre autres en disposant des nichoirs et d'autres infrastructures spécifiques à leur reproduction près des bâtiments communaux ou dans des espaces publics. (en nombre)

- Valeur : 36 Unité
- Points : 1.8
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Neben den gemeinde-eigenen Nistkästen, hat SICONA noch 9 Nistkästen für den Gartenrotschwanz aufgehängt. Die Standorte sind unter folgendem Link: <http://g-o.lu/3/3ZG9>
Sie sind noch nicht im eigenen GIS verortet.
- Pièces justificatives :
1.2.9_Nistkasten V_gel_Stand 23.08.2024_20240823.pdf
2.2.9_Nistkasten V_gel_Stand 23.08.2024.xlsx

2.10 : Mesures actives de conservation de toutes les colonies de chauves-souris établies dans des bâtiments communaux et aménagement des bâtiments communaux adaptés à une implantation potentielle de colonies de chauves-souris. (en nombre)

- Valeur : 3 Unité
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
3 Kirchen sind zugänglich für Fledermäuse. Die nächste Kontrolle durch SICONA findet 2026 statt.
- Pièces justificatives :
1.2.10_2023_Resultat Fliedermauskontroll SICONA.msg

2.11 : Pourcentage des bâtiments communaux disposant d'un toit végétalisé et/ou d'une façade végétalisée par rapport au total des bâtiments publics de la commune. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.12 : Une liste de contrôle concernant des bâtiments communaux et des PAP respectueux de la nature a été adoptée par décision du conseil communal et est appliquée. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.13 : Il existe une décision du conseil communal concernant la part minimale des surfaces non-scellées ou partiellement scellées pour les surfaces sujettes à piétinement ou stationnement (p.ex. caillebotis, espaces recouverts de gravier, ...) par rapport aux surfaces de circulation dans les nouvelles zones résidentielles (PAP). (en %)

- Valeur : 25 %
- Numérateur : 25
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Partie écrite PAP QE, Art. 5, p. 6+7
- Pièces justificatives :
1.2.13_202303_20190403_PAP QE _20230227_A.pdf
2.2.13_202303_Extrait PAP.png
3.2.13_Delib_ration communale approbation PAP QE.pdf

2.14 : Dans le cadre du PAG, la commune définit systématiquement des « servitudes d'urbanisation » dans le but de végétaliser de nouvelles zones résidentielles et de créer ou de préserver des corridors écologiques ou d'air frais. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Partie écrite PAG complète: PAG - Steinfurt - partie écrite - Administration Communale de Steinfurt
Parties graphiques PAG complètes: PAG - Administration Communale de Steinfurt
- Pièces justificatives :
 - 1.2.2._2.14._Servitudes d_urbanisation_PE_3.png
 - 2.2.2._2.14._Servitudes d_urbanisation_PE_2.png
 - 3.2.2._2.14._Servitudes d_urbanisation_PE_1.png

2.15 : La commune soutient des projets de jardinage urbain ou d'agriculture urbaine exempts de pesticides, d'engrais chimiques et de tourbe. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.2.15_RE D_nger an Torf an de G_ert.msg
 - 2.2.15_D_lib_ration CC Convention CIGL jardin.pdf
 - 3.2.15_Convention CIGL jardin rue du chemin de fer Kleinbettingen.pdf
 - 4.2.15_Convention CIGL jardin rue des Martyrs Steinfurt.pdf
 - 5.2.15_Convention CIGL jardin rue de Luxembourg Steinfurt.pdf
 - 6.2.15_Convention CIGL jardin rue de la gare Kleinbettingen.pdf

2.16 : La commune favorise la gestion, l'exploitation et l'aménagement proches de la nature sur des surfaces privées situées en milieu urbain par des services d'information et de conseil y relatifs ou par des réglementations des bâtisses et des incitations financières y relatives. (oui / non)

- Valeur : Oui, règlementation des bâtisses ou incitations financières
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.2.16_Artikel Rousegaart.png
 - 2.2.16_Invitatioun Biergerforum Stengefort Naturno.png
 - 3.2.16_M_i net am Mee.png
 - 4.2.16_Bautereglement_Espaces verts priv_s.png
 - 5.2.16_202303_Extrait PAP.png

2.17 : La commune dispose d'un concept d'éclairage respectueux de la faune, en particulier des insectes, des chauves-souris et d'autres mammifères nocturnes. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la réduction de la pollution lumineuse à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.2.17_Beleuchtungskonzept_CC_202409.pdf
 - 2.7604_2b_Pacte_Nature_-

2.18 : Pourcentage de sources lumineuses de l'éclairage public respectueuses des chauves-souris et des insectes. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la réduction de la pollution lumineuse à la disposition de la commune. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.19 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu urbain, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
 - Plan d'action pollinisateurs, siehe Anhang von Maßnahme 1.1.
- Pièces justificatives :

3.1 : Gestion adaptée des surfaces situées en milieu des paysages ouverts, à l'extérieur du milieu urbain, en vue de promouvoir la biodiversité et les services écosystémiques ; un concept existe et a été adopté par le conseil communal. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la gestion adaptée des biotopes protégés et des habitats à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.2 : Pourcentage des terres agricoles, appartenant à la commune, qui sont exploitées de manière extensive par rapport au total de la superficie des terres agricoles de la propriété de la commune ; les critères minimaux - aucun recours aux pesticides (à l'exception des produits autorisés dans l'agriculture biologique) et usage réduit d'engrais (champs: $\leq 130\text{kg Ntot/ha/an}$; prairies: $\leq 50\text{kg Ntot/ha/an}$; biotopes protégés des milieux ouverts: 0kg Ntot/ha/an) - sont précisés dans le contrat de bail ou l'entretien est assuré par la commune ou le syndicat ayant pour objet la protection de la nature / syndicat de parc naturel. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.3 : Superficie des biotopes protégés en milieu des paysages ouverts situés sur des propriétés de la commune, conformément à la cartographie des biotopes. (en ha)

- Valeur : 1,32 ha
- Points : 0.2
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.Naturpakt_ANF Daten 2024_Steinfurt.xlsx

3.4 : Pourcentage de la superficie des éléments de structuration paysagère (arbres indigènes, haies semi-naturelles, bandes herbacées, jachères pluriannuelles de champs et de prés) par rapport à la surface totale des milieux des paysages ouverts du territoire communal. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.5 : Murs en pierres sèches, murgiers et cairns sur le territoire communal. (en m2)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.6 : Pourcentage des chemins ruraux à caractère permanent non imperméabilisés par rapport à la longueur totale des chemins ruraux situés sur le territoire communal. (en %)

- Valeur : 15,89 %
- Numérateur : 3.4
- Dénominateur : 21.4
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Sicona hat 2024 die Kartierung der Feldwege durchgeführt.
Im Anhang: Shapefile mit Daten zur Kartierung und eine Mail mit der eingetragenen Kilometer-Länge
- Pièces justificatives :
 - 1.Mail SICONA - Feldwegel_nge.msg
 - 2.WRK_Steinfurt_2024.zip

3.7 : Entretien extensif des accotements des chemins ruraux, y compris enlèvement du matériel de fauche et entretien écologique des haies bordant les chemins et de leurs bandes herbacées ; un concept existe et est mis en œuvre. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.8 : Pourcentage des terres arables riches en espèces de la flore ségétale, situées sur le territoire de la commune par rapport au total de la superficie des terres arables du territoire communal. (en %)

- Valeur : 27,45 %
- Numérateur : 147.98
- Dénominateur : 539.17
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
 - Daten zu artenreichen Ackerflächen stammen von SICONA --> siehe Exceltabelle in der Ackerkartierung, shp bei Bedarf
 - Daten zu gesamt Ackerfläche stammen aus Zonage PAG, Kategorie AGR --> siehe Exceltabelle mit Berechnung und shp Zonage
- Pièces justificatives :
 - 1.Version_vote_Zonage_TableToExcel_Offenland.xlsx
 - 2.Shp PAG Zonage.zip
 - 3.SICONA_Ackerkartierung_Steinfort_2021_20231102.zip

3.9 : La commune met à disposition des terres arables en sa possession pour l'aménagement de réserves de la flore ségétale. (en ha)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.10 : Pourcentage de la longueur des bandes enherbées ou boisées (largeur min. 5m à partir de la crête des berges ; de propriété publique ou privée) qui permettent le développement de cours d'eau (BK12) proches de l'état naturel par rapport au total de la longueur des cours d'eau (BK12) situés sur le territoire communal. (en %).

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.11 : Mesures en faveur des amphibiens: densité des plans d'eau proches de l'état naturel sur des surfaces appartenant à la commune ou protégées par un contrat de bail par la commune sur le territoire communal. (en nombre / km2 de milieux ouverts)

- Valeur : 1,44 /km2 de milieux ouverts
- Numérateur : 8
- Dénominateur : 5.57
- Points : 1.4
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
 - Daten zu Gewässern stammen von Sicona --> shp ist beigelegt
 - Daten zu Offenland stammen aus PAG, Kategorie Zonage, VERD, PARC, AGR. Diese provisorische und deswegen aktuell geltende Abgrenzung ist mit der ANF (Thierry Palgen) abgesprochen, da die Definition der Offenlandflächen für den Naturpakt noch nicht abgeschlossen ist (im Rahmen der Maßnahme 3.12). --> Tabelle Version_vote_Zonage_TableTOExcel_Offenland (shp Zonage befindet sich unter Maßnahme 3.8)
 - Berechnung Anzahl Stillgewässer --> siehe Exceltabelle 3.11_Amphibien
- Pièces justificatives :
 - 1.Version_vote_Zonage_TableToExcel_Offenland.xlsx
 - 2.3.11_Amphibien.xls
 - 3.3.11_SICONA Daten.zip

3.12 : Pourcentage des surfaces faisant l'objet d'un contrat de biodiversité par rapport à la surface totale des milieux des paysages ouverts du territoire communal. (en %)

- Valeur : 0 %
- Numérateur : 0
- Dénominateur : 100
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.13 : La commune finance des programmes de surveillance sur des surfaces privées, sur lesquelles des agriculteurs ou d'autres personnes physiques ou morales participent à un contrat biodiversité ou à des mesures agro-environnementales équivalentes. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Im Anhang: Finanzübersicht des Plan d'action Sicona welches die Finanzierung des Monitorings aufzeigt, sowie der aktuellste Bericht des Monitoring 2021/2022, den wir 2024 erhalten haben.
- Pièces justificatives :
 - 1.Biodivmonitoring_Steinfurt_21_22.pdf
 - 2.SICONA JP2024.pdf
 - 3.3.13_SICONA Centre_Programme d_action 2023_Monitoring biologique.pdf

3.14 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu des paysages ouverts, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Plan d'action Lacerta agilis, siehe Anhang Maßnahme 1.1
- Pièces justificatives :

4.1 : La commune participe activement à la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (directive 2000/60/CE) et de la directive sur les risques d'inondation (directive 2007/60/CE), en particulier concernant l'information et la consultation du public dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion hydrographique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Es wird aktuell ein Starkregenkonzept für die Gemeinde ausgearbeitet.
- Pièces justificatives :
 - 1.MAP_ConceptsGestionRisquesPluvieuxCommunes_240118_1.0.pdf
 - 2.D_liberation Communale_Avis 3_me plan de gestion des eaux.pdf

4.2 : Nombre de mesures hydromorphologiques mises en œuvre conformément à la directive cadre sur l'eau sur le territoire de la commune (selon le programme de mesures détaillé actuellement en vigueur ou le programme précédent) ou aux plans de gestion des zones Natura 2000. (en nombre)

- Valeur : 0
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.3 : Nombre de mesures mises en œuvre pour restaurer la continuité écologique des cours d'eau conformément à la directive cadre sur l'eau sur le territoire de la commune (selon le programme de mesures détaillé actuellement en vigueur ou le programme précédent) ou aux plans de gestion des zones Natura 2000. (en nombre)

- Valeur : 0
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.4 : Dans le cadre du PAG, la commune attribue systématiquement des « Servitudes d'urbanisation - cours d'eau » à tous les thalwegs et toutes les surfaces régulièrement inondées situés en milieu urbain. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.2.2._Servitudes d'urbanisation_PE_3.png
 - 2.2.2._Servitudes d'urbanisation_PE_1.png
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

Die Gemeinde weist im PAG eine Zone de Servitude "cours d'eau" aus, die die Vorgaben der Maßnahme erfüllt. Die drei Punkte können gewährt werden. Der Beweis ist bereits bei Punkt 2.2 erfolgt.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 0)

4.5 : Superficie de la restauration de zones inondables (HQ100 = zones inondées tous les 100 ans) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 0 ha
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.6 : L'élaboration des programmes de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine est finalisée. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.7 : Mise en œuvre des programmes de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine. (en %)

- Valeur : 30 %
- Numérateur : 30
- Dénominateur : 100
- Points : 1
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Siehe Punkteverteilung anhand des Anhangs
- Pièces justificatives :
1.4.6_4.7_4.8_Evaluation SES.pdf

4.8 : Communes ayant des surfaces situées dans des zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine, représentation dans la coopération régionale et participation à la coopération régionale dans ces zones. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.4.6_4.7_4.8_Evaluation SES.pdf

4.9 : Superficie de forêts alluviales ou marécageuses existantes, créées ou restaurées (renaturation et/ou rétablissement du régime hydrique) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 8,75 ha
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.Naturpakt_ANF Daten 2024_Steinfurt.xlsx

4.10 : Superficie de biotopes humides des milieux ouverts existants, créés ou restaurés (renaturation et/ou rétablissement du régime hydrique) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 1,36 ha
- Points : 0.3
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.Naturpakt_ANF Daten 2024_Steinfort.xlsx

4.11 : Nombre de sources proches de l'état naturel ou restaurées sur le territoire communal, y compris des marais de sources ou des ruisseaux de source, qui ne sont pas captées ou destinées à la consommation humaine et dont l'évaluation globale de leur état de conservation respectif est évalué en tant que A ou B en vertu du règlement grand-ducal du 1er août 2018 établissant les biotopes protégés, les habitats d'intérêt communautaire et les habitats des espèces d'intérêt communautaire pour lesquelles l'état de conservation a été évalué non favorable, et précisant les mesures de réduction, de destruction ou de détérioration y relatives. (en unités : 1 source en milieu ouvert = 5 unités, 1 source en forêt = 1 unité)

- Valeur : 0 Unité
- Numérateur : 0
- Dénominateur : 0
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.Naturpakt_ANF Daten 2024_Steinfort.xlsx

4.12 : Participation de la commune à un partenariat de cours d'eau. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.13 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu aquatique, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Plan d'action forêts alluviales, siehe Anhang Maßnahme 1.1.
- Pièces justificatives :

5.1 : Superficie de la forêt communale (tous les fonds appartenant à la forêt dont la commune est propriétaire). (en ha)

- Valeur : 148,44 ha
- Points : 2.2
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.Naturpakt_ANF Daten 2024_Steinfurt.xlsx

5.2 : Pourcentage des forêts feuillues ou de forêts mixtes, dominées par des feuillus par rapport au total de la forêt communale. (en %)

- Valeur : 85,32 %
- Numérateur : 126.65
- Dénominateur : 148.44
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.Naturpakt_ANF Daten 2024_Steinfurt.xlsx

5.3 : La forêt communale est certifiée (FSC et/ou PEFC). (oui / non)

- Valeur : FSC
- Points : 2
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.5.3_5.6_Pacte Nature_Communes_certifiees_FSC_PEFC.pdf

5.4 : Pourcentage de la superficie de réserves forestières intégrales ou îlots de vieillissement par rapport au total de la forêt communale. (en %)

- Valeur : 27,5 %
- Numérateur : 40.82
- Dénominateur : 148.44
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.Naturpakt_ANF Daten 2024_Steinfurt.xlsx

5.5 : Identification et préservation d'au moins 4 arbres biotopes / ha, si possible répartis de manière plus ou moins homogène, ramené à la moyenne par rapport à la superficie des futaies feuillues de la forêt communale. (en nombre / ha)

- Valeur : 6 /ha
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.Naturpakt_ANF Daten 2024_Steinfurt.xlsx

5.6 : Préservation de bois mort, sur pied ou par terre, si possible réparti de manière plus ou moins homogène, correspondant à au moins 4 arbres morts / ha, ramené à la moyenne par rapport à la superficie des futaies de feuillus de la forêt communale. (en nombre / ha)

- Valeur : 4 /ha
- Numérateur : 594
- Dénominateur : 148.44
- Points : 2
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
In Absprache mit Service Forêt ANF, reicht der FSC Nachweis, da hier 4 Tote Bäume/ha mindestens gefragt sind. Für unsere Waldfläche von 148,44 ha, sind das dann umgerechnet insgesamt 593,76 Totholz-Bäume, aufgerundet 594 da Siginova hier keine Kommastelle annimmt.
- Pièces justificatives :
1.5.3_5.6_Pacte Nature_Communes_certifiees_FSC_PEFC.pdf

5.7 : Superficie des plans d'eau proches de l'état naturel dans la forêt communale. (en ares)

- Valeur : 0 ares
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.Naturpakt_ANF Daten 2024_Steinfort.xlsx

5.8 : Pourcentage de la superficie des micro-stations particulières en forêt par rapport au total de la forêt communale, conformément à la cartographie des biotopes. (en %)

- Valeur : 0,03 %
- Numérateur : 0.05
- Dénominateur : 148.44
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.Naturpakt_ANF Daten 2024_Steinfort.xlsx

5.9 : Rétablissement du régime hydrique proche de l'état naturel des peuplements forestiers en obstruant les fossés de drainage et d'autres structures de drainage (en-dehors des forêts alluviales et marécageuses) ; longueur des tronçons obstrués. (en m)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.10 : La commune met en œuvre des mesures d'optimisation (d'au moins 0,1 ha / mesure) des corridors forestiers définis (espèce caractéristique : chat sauvage) en tenant compte de la protection des habitats des milieux ouverts et de la faune adaptée à ces habitats. (en nombre)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.11 : Le plan d'aménagement forestier relatif à la forêt communale, tel qu'adopté par le conseil communal, prévoit d'augmenter l'âge de coupe et de préserver des vieux arbres aux fins de la régénération naturelle (valeur indicative pour l'âge d'abattage des hêtres : ≥ 220 ans et des chênes : ≥ 260 ans). (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.12 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif à la forêt, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir mesure 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Plan d'action Chat sauvage, siehe Anhang Maßnahme 1.1.
- Pièces justificatives :

6.1 : La commune dispose d'un concept de communication afin d'informer et de sensibiliser ses citoyennes et citoyens sur les thématiques de la protection de la nature et de l'eau ainsi que celle du développement durable. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.7607_3_Pacte_Nature_et_Pacte_Climat_-
 - 2.6.1.1 Kommunikationskonzept_CC_202409.pdf

6.2 : La commune met à disposition de ses citoyennes et citoyens (adultes et enfants) des offres de formation sur les thèmes de la protection de la nature et de l'eau et soutient des offres d'associations locales et d'institutions sur ces sujets. (en nombre)

- Valeur : 10
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.2022-2024.zip

6.3 : La commune propose des programmes de formation continue à ses employés sur des thèmes tels que la protection de la nature et de l'eau par la participation à des formations continues externes ou par l'organisation des formations effectuée par la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui, organisation par la commune
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

C'est un mélange entre des formations continues externes et internes.
- Pièces justificatives :
 - 1.6.3_Maison relais Natur gen_issen.zip
 - 2.6.3_Fortbildungen.zip

6.4 : La commune publie ou distribue du matériel d'information et de sensibilisation sur des thématiques de la protection de la nature et de l'eau (publications, brochures, reportages, présence sur Internet, ...). (en nombre / an)

- Valeur : 10 /an
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Mehr als 10 Mitteilungen
Ich konnte die ZIP Datei nicht im Siginova hochladen, obwohl die Größe 40MB war. Deswegen leider alle Dateien einzeln.
- Pièces justificatives :
 - 1.6.4_202303_Fairtrade.png
 - 2.6.4_202301_INADES_2.png
 - 3.6.4_202301_INADES_1.png
 - 4.6.4_202301_Aktioun P_iperleck.png
 - 5.6.4_202407_Velosummer.png
 - 6.6.4_202407_Staudeverdeelung_1.png
 - 7.6.4_202407_Staudeverdeelung.png
 - 8.6.4_202407_NfP Sicona.png
 - 9.6.4_202407_Krautgaart_1.png
 - 10.6.4_202407_EBL Naturnaher Garten.png
 - 11.6.4_202407_EBL Kompost.png
 - 12.6.4_202407_CIGL_2.png
 - 13.6.4_202407_CIGL_1.png
 - 14.6.4_202407_Biergerforum Naturno.png
 - 15.6.4_202407_1001 Tonnen_1.png
 - 16.6.4_202407_1001 Tonnen.png
 - 17.6.4_202404_SDK Ouni Pestiziden.png
 - 18.6.4_202404_Rousegaart Stengefort_2.png
 - 19.6.4_202404_Rousegaart Stengefort.png
 - 20.6.4_202404_M_i net am Mee.png
 - 21.6.4_202404_CIGL Diderich Gaart.png
 - 22.6.4_202404_Bourse aux plantes.png
 - 23.6.4_202403_Dag vum Bam_2.png
 - 24.6.4_202403_Dag vum Bam_1.png
 - 25.6.4_202402_EBL Hondslapp.png
 - 26.6.4_202312_Heizen mit Holz.png
 - 27.6.4_202312_Fairtrade.png
 - 28.6.4_202310_Fairtrade.png
 - 29.6.4_202310_Emweltmaart.png
 - 30.6.4_202309_BUGA.png
 - 31.6.4_202309_Biergerforum Konsum.png
 - 32.6.4_202309_Aktioun Gielt Band.png
 - 33.6.4_202307_Wespenberaternetzwerk_2.png
 - 34.6.4_202307_Wespenberaternetzwerk_1.png

35.6.4_202307_Tonte et insectes.png
36.6.4_202307_Spinne.png
37.6.4_202307_gu_pe.png
38.6.4_202307_economiser eau.png
39.6.4_202303_W_Ilplanzesom_2_.png
40.6.4_202303_W_Ilplanzesom_1_.png
41.6.4_202303_Holzasche.png
42.6.4_202303_Grouss Botz_1_.png
43.052024_Best_pserwochen - Kopie.png
44.052024_B_B Action Weeks_EBL_FB-Grupp - Kopie.png
45.052023_Naturpakt-Dag - Kopie.png
46.052023_Fairtrade-Wochen - Kopie.png
47.042024_Naturno M_inen - Kopie.png
48.042024_Brennholzstee - Kopie.png
49.042023_Permakultur-Stage_Klimab_ndnis - Kopie.png
50.032024_Grouss Botz_R_ckbl_ck - Kopie.png
51.032024_Grouss Botz - Kopie.png
52.032024_Billerwee_1001 Tonnen - Kopie.png
53.032023_Sauvons Bambi_Infoveranstaltung - Kopie.png
54.032023_Planzaktioun am Bongert mam KGR - Kopie.png
55.032023_HIS_Generatiouns bongert - Kopie.png
56.032023_Grouss Botz_R_ckbl_ck - Kopie.png
57.032023_Grouss Botz - Kopie.png
58.012024_Wanternvullenzielung_N_E - Kopie.png
59.012023_Fairtrade Workshops an der Schoul - Kopie.png
60.112023_Dag vum Bam.png
61.102023_R_ckbl_ck Biergerforum Konsum.png
62.092023_Fairtrade.png
63.092023_Aktioun Gielt Band.png
64.082023_W_Ilplanzesom.png
65.082023_Tigermustiken.png
66.072023_Fairtrade um Schoulfest - Kopie.png
67.072023_Aktiviten am B_sch - Kopie.png
68.062024_Owes- an Umweltmaart.png
69.062024_Krautgaart_MECO_FB-Grupp.png
70.062024_Insektenzielung_N_E.png
71.062024_Eng Welt fir Insekten.png
72.062024_Biergerforum Stengefort Naturno_R_ckbl_ck.png
73.062023_Visitt_erdsch_ff - Kopie.png
74.062023_Owes- an _mweltmaart - Kopie.png
75.052024_Verdeelung Staudep_k_Repair-Caf_Planzentauch_Fotor_ckbl_ck.png
76.052024_Biergerforum Stengefort Naturno - Kopie.png

6.5 : La commune promeut l'achat de produits alimentaires biologiques (régionaux et de saison si possible): un cahier des charges existe et a été adopté par le conseil communal. Le cahier des charges prescrit, entre autres, qu'au moins 50 % des dépenses totales d'achat de denrées alimentaires sont allouées à des produits alimentaires biologiques. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.6.5_Lastenheft Lebensmittel_CC_202409.pdf
 - 2.7615

6.6 : Pourcentage des produits alimentaires biologiques (labélisés, ainsi que régionaux & de saison si possible) utilisés dans les cantines communales (écoles, maternelles, maisons-relais, maisons de retraite). (en % des dépenses totales pour l'achat de produits alimentaires)

- Valeur : 51,48 %
- Numérateur : 75437.25
- Dénominateur : 146543.91
- Points : 1.1
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
 - Die Maison relais Steinfort arbeitet seit September 2023 mit einem neuen Lastenheft, welches die Kriterien von Natur genießen von SICONA sowie mindestens 50% Bio-Produkte laut Naturpakt vorgibt.
 - Sicona führt eine trimestrielle Kontrolle dieser Kriterien mit dem Dienstleister Sodexo durch
 - Die Tabelle im Anhang zeigt die Dokumentation der Ausgaben von Sodexo, welche auch von Sicona kontrolliert werden.
 - Im Anhang befindet sich ebenfalls das ausgeschriebene Lastenheft. Auf Seite 24 befindet sich die Bedingung zu mindestens 50% Bio.
 - Im Anhang befindet sich ebenfalls die Délibération des Schöffenrates, mit der Zuteilung der Ausschreibung
- Pièces justificatives :
 - 1.2_Attribution march__restauration scolaire_SODEXO.pdf
 - 2.20230301_Steinfort - Restauration Maison relais.pdf
 - 3.6.6_D_penses Bio Maison relais_2024.xlsx

6.7 : Les événements organisés par la commune sont certifiés en tant qu'événements respectueux de l'environnement. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met une certification concernant des événements respectueux de l'environnement à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
 - Grouss Botz 2024: Green Event --> Flyer mit Logo im Anhang
 - Summerdream 2024: Green Event --> Konvention zwischen Gemeinde und Organisator mit Verpflichtungsangaben zu Green Event (Artikel 6), sowie Poster im Anhang
 - Dag bei der Baach 2024: Konvention zwischen Gemeinde und Organisator mit Verpflichtungsangaben zu Green Event (Artikel 6), sowie Facebook Werbung im Anhang
 - Vintage Cars: Konvention zwischen Gemeinde und Organisator mit Verpflichtungsangaben zu Green Event (Artikel 6)
- Pièces justificatives :
 - 1.20240803_Convention VINTAGE 2024.pdf
 - 2.20240810_Convention SUMMERDREAM 2024 sign_e.pdf
 - 3.20240831_Convention Dag bei der Baach 2024 sign_.pdf
 - 4.20240831_Dag bei der Baach 2024.png
 - 5.20240810_Affiche Summerdream.jpg
 - 6.20240324_Grouss_Botz.pdf

6.8 : La commune a recours à des animaux de trait, dans le cadre de la gestion extensive des chemins agricoles et forestiers, des surfaces agricoles, des espaces naturels protégés et de la gestion forestière proche de l'état naturel. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.6.8_2024_Facture_Fauchage avec chevaux.pdf
 - 2.6.8_2022_Facture_Holzr_cken mit Pferd.pdf

6.9 : Dans le cadre des projets publics de constructions la commune utilise du bois issu de sa forêt communale. (calculé par rapport à la moyenne du volume annuel abattu sur une période de 5 ans)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :